



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

Nos Réf. : RP/2013/34379

Vos Réf. : Votre lettre du 02/05/2013

Paris, le **27 AOUT 2013**

REÇU LE - 3 SEP. 2013

Madame la Sénatrice,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de la société Paris Lait, implantée à Tournan-en-Brie.

Le Commissaire au Redressement productif (CRP) de votre région, M. Mathieu Aufauvre, chargé d'étudier ce dossier, m'a transmis les informations suivantes.


Aussitôt alertée des difficultés de l'entreprise, la Préfète de Seine-et-Marne a chargé le Comité de suivi et d'accompagnement des entreprises du département, qui rassemble notamment les sous-préfets, le directeur départemental des finances publiques, le directeur de la Banque de France, le directeur de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, le directeur de l'unité territoriale de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), de procéder, avec bien évidemment le concours du CRP, à un examen attentif des difficultés rencontrées par l'entreprise et de déterminer les mesures à mobiliser pour répondre à l'urgence de la situation.

Le Directeur de l'Unité territoriale de Seine-et-Marne de la DIRECCTE s'est employé, pour sa part, à ce que le dialogue social entre la direction et les salariés soit maintenu, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, et a chargé ses services de proposer un accompagnement susceptible de répondre à la situation des salariés dans un contexte de réduction de l'activité. L'objectif était notamment de rétablir le versement des salaires qui avait été interrompu. La mise en place de mesures de chômage partiel a également été envisagée.

La Préfète de Seine-et-Marne, soucieuse de maintenir un contact étroit, avec à la fois la direction de l'entreprise et les représentants du personnel, a chargé son Directeur de Cabinet de recevoir, le 21 mai 2013, les représentants du personnel pour s'enquérir précisément de leurs difficultés et de leurs revendications spécifiques.

.../...

Madame Hélène LIPIETZ
Sénatrice de Seine-et-Marne
Palais du Luxembourg
75291 Paris Cedex 06


MINISTÈRE DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

139 rue de Bercy - Télédéc 181 - 75572 Paris cedex 12

La situation s'est toutefois révélée trop dégradée, en termes de trésorerie en particulier, pour que l'intervention des services de l'Etat ait pu produire, à temps, tous ses effets. Le dirigeant de l'entreprise a été contraint, dans l'intervalle, de déclarer son entreprise en cessation de paiement, amenant le Tribunal de commerce à prononcer la liquidation judiciaire de l'entreprise le 21 mai 2013.

La liquidation judiciaire ayant été prononcée, l'administrateur judiciaire nommé par le Tribunal de commerce va procéder aux licenciements des salariés qui pourront à brève échéance percevoir des indemnités compensatrices de chômage.

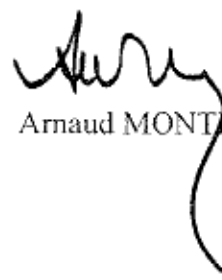
La redynamisation du site et la reconversion des personnels sont désormais les priorités des services de l'Etat, notamment de Pôle Emploi, afin d'identifier et de favoriser, en lien avec les différentes collectivités territoriales, l'implantation d'une ou plusieurs activités de substitution à même de les recruter.

Tels sont les éléments que je suis en mesure de vous communiquer à ce jour, et je ne manquerai naturellement pas de vous tenir informée de tout nouveau développement.

Je tiens à vous signaler, par ailleurs, que cette affaire est également suivie par le Cabinet de M. Guillaume Garot, Ministre délégué chargé de l'Agroalimentaire.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Très cordialement



Arnaud MONTEBOURG